

[RAPPEL] Pas de bâches en plastique dans la collecte sélective (sac/bac/conteneur de tri) !



Elles doivent être déposées en déchèterie.

En effet, les bâches en plastique posent des soucis dans les centres de tri, cela engendre des bourrages sur la chaîne de tri (arrêts de chaîne et donc baisse de productivité) et peuvent détériorer le matériel (impact financier).

Nous vous rappelons que votre collecte sélective est redirigée vers d'autres centres de tri suite à l'incendie du centre de tri des Ardennes (22/07/2022).

Par conséquent, les ardennais doivent être attentifs au respect des consignes de tri, pour apporter un tri de qualité aux centres de tri partenaires qui traitent actuellement la collecte sélective ardennaise.

Nous remercions les centres de tri qui nous accueillent suite à l'incendie de notre unité.

Mise à jour de l'article le 22 novembre 2022